

Département : **NORD**
 Arrondissement : **LILLE**
 Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 11 OCTOBRE 2022

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	29
De présents	26
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

OBJET :

**CHARTRE METROPOLITAINE DE
 L'ESPACE PUBLIC : AVIS
 FAVORABLE DU CONSEIL
 MUNICIPAL AU PROJET PRESENTE**

DELIBERATION :

Publiée le 18 octobre 2022

Rendue exécutoire le 18 octobre 2022

*Adressée au contrôle de Légalité
 (Préfecture de LILLE DRCL) le 18
 octobre 2022*

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;

Le : 18 octobre 2022

Et que la convocation du Conseil avait été faite

Le : 4 octobre 2022 ;

Le Maire
 D'ERQUINGHEM-LYS

L'an deux mille vingt et deux, le onze octobre,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale en Mairie d'ERQUINGHEM-LYS, Place du Général de Gaulle, afin de tenir sa séance plénière, sous la présidence du Maire ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, DOUCHET Vincent, PANIEZ Laetitia, BOULINGUEZ Jacky, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, LEROY Michael, BEZIRARD Alban, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, ZAGULA Marie-Claude, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, BIERVLIET François, WAETERINCKX Maryline, VANHILLE Bénédicte, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, CAMPHYN Marie-Maud, DUGRAIN Thomas,

Etaient excusés avec (ou sans) procuration :

*Me Christine BOCKAERT, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
 Me Alizée GRATIEN, procuration donnée à Me Christelle GRATIEN,
 M. Pierre DASSONVILLE, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,*

Monsieur Thomas DUGRAIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

La Métropole Européenne de Lille a affiché, dans le cadre de l'adoption de son Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) en matière d'espaces publics, de voirie et d'aménagements cyclables 2022-2026, son intention de mettre à jour la charte de qualité de l'espace public élaborée en 2007 et rééditée en 2013.

Cette mise à jour est motivée par la nécessité de tenir compte :

- De l'évolution des attentes vis-à-vis de l'espace public, notamment pour ce qui concerne la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques ;
- De l'adoption de plusieurs documents cadre qui engage la MEL et ses communes membres en matière d'aménagement de l'espace public : Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, Plan Climat Air-Energie Territoriale, Schéma Directeur des Infrastructures de Transports, Plan de Mobilité, etc...

Cette nouvelle charte de l'espace public porte l'ambition d'être utile à la qualité du dialogue entre la MEL et ses communes membres en amont de la réalisation des travaux, en aidant à définir clairement et simplement les ambitions de la MEL et de la commune pour chaque projet.

S'inspirant largement de la grille utilisée depuis octobre 2020 pour chaque projet d'aménagement de l'espace public qui fait l'objet d'une délibération, la charte porte 3 ambitions fortes qui sont déclinées en 9 enjeux.

Ces 9 enjeux constitueront, pour tout projet d'aménagement de l'espace public, une grille d'analyse de la situation existante avant travaux, d'aide à la définition de l'ambition portée par la MEL et la commune et d'évaluation de la réponse proposée par le projet imaginé. La présente version de la charte a déjà fait l'objet de d'échanges et débats, dans le cadre de la Commission Espaces Publics et Voirie, au sein de l'Agence d'Urbanisme de LILLE, ou au travers d'un « comité de relecture » technique associant des représentants de la MEL et de plusieurs communes.

Département : NORD
 Arrondissement : LILLE
 Canton : ARMENTIERES

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 OCTOBRE 2022

NOMBRE :

De conseiller en exercice	29
De présents	26
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

CHARTRE MEL ESPACE PUBLIC, AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL, (SUITE – PAGE 2)

En termes de calendrier, l'objectif est de soumettre le projet de charte à l'approbation du conseil métropolitain du 16 décembre 2022, puis de consacrer l'année 2023 à sa promotion auprès d'un maximum d'acteurs de l'espace public (notamment les aménageurs publics et privés).

Considérant les avis des Conseils Municipaux à rendre avant le 4 novembre 2022 ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal émet à **l'unanimité**, un avis favorable au projet de la charte métropolitaine de l'espace public.

Monsieur Thomas DUGRAIN

Conseiller Municipal

Secrétaire de séance

Adopté Pour Ampliation
 Le Maire